



PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Document mis à disposition du public

Etablissement

RAISON SOCIALE	LE PARADIS LATIN
ADRESSE	28 Rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris
CHEF D'ENTREPRISE	Nom : BUTLER Prénom : Walter
REFERENT COVID	Nom : DE FONTENAY Prénom : Thibault
CONTACT	Téléphone : +33 (0)1 43 25 28 28
	Courriel : paradislain@paradislain.com
	Site internet : www.paradislain.com/contact-2/
DATE DE CREATION	29/07/2020
DATE DE MISE A JOUR	03/09/2020

Mesures générales : communication préalable au public

Mesures mises en place

- Mise à disposition du protocole sanitaire au public pour information sur demande
- Rappel sur internet et à l'entrée de l'établissement des obligations au sein de l'Etablissement
- Envoi d'un courriel à la réservation rappelant les obligations au sein de l'établissement
- Information des prestations modifiées ou annulées (vestiaires, etc.)
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans
- Information sur le placement en salle (groupes sans distanciation limités à 9 personnes)
- Information sur la mise en place de files d'attente et de parcours de visite dans l'établissement
- Information sur la mise en place d'écrans de protection et de point de distribution de gel hydroalcoolique
- Information sur l'aération des locaux et la ventilation
- Information sur les protocoles de nettoyage et désinfection
- Information sur la possibilité d'accéder plus tôt à l'établissement
- Information du public en amont (site internet, communications officielles, etc.) de la fermeture du vestiaire et de l'impossibilité d'accéder à l'établissement avec des objets de type valise, casque de moto, etc.



Conformément à son règlement intérieur et à ses conditions générales de vente, l'établissement se réserve le droit d'interdire l'accès à l'établissement ou à demander la sortie définitive de l'établissement à toute personne ne respectant les consignes de ce présent protocole sanitaire.

Mesures générales : chauffage / ventilation / climatisation

- Aération naturelle permettant le renouvellement d'air sans gaine, conduit, filtre, etc. :
Ouverture des exutoires de la salle avant chaque représentation
- Maintien du soufflage de la salle en tout air neuf

Prise en charge d'un cas COVID

Mesures mises en place

- Préparation d'une check-list des différents symptômes
- Affichage dans un endroit stratégique des coordonnées de la médecine du travail et de SOS Médecins
- Isolement et surveillance de la personne jusqu'à sa prise en charge
- Port immédiat du masque par la personne potentiellement infectée
- Appel d'un médecin pour avis médical
- Aération des locaux au départ de la personne potentiellement infectée
- Nettoyage et désinfection de l'ensemble des locaux et équipements utilisés par la personne
- Rappel des gestes barrières à l'ensemble du personnel
- Surveillance renforcée des symptômes de l'ensemble du personnel

Accès établissement : files d'attente extérieure

Mesures mises en place

- Affichage rappelant les gestes barrières et les consignes au sein de l'établissement
- Mise en place de marquage au sol (sticker ou peinture) permettant la distanciation physique sur le trottoir et le libre passage des riverains sortant de leur immeuble
- Communication permettant de répartir dans le temps l'arrivée du public
- Mise en place de potelets pour matérialiser entrées, sorties, accès PMR

Accès établissement : zone de contrôle des effets personnels

Mesures mises en place

- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans
- Port de masque et de visière par le personnel en charge du contrôle des effets personnels
- Mise en place du masque par les visiteurs dès leur présentation devant l'agent
- Aucun contact physique avec les spectateurs ou leurs effets personnels
- Mise en place d'un point de distribution de gel hydroalcoolique pour le public
- Obligation de désinfection des mains par friction hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement
- Vente de masque aux personnes non munies d'un masque

Accès établissement : Accueil / Billetterie

Mesures mises en place

- Mise en place d'un écran de protection (vitre / plexiglas)
- Hygiène régulière des mains toutes les demi-heures par le personnel
- Désinfection des claviers de TPE chaque demi-heure
- Désinfection du comptoir avant ouverture au public

- Aération régulière des locaux
- Distanciation physique du personnel en poste
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans

Dans l'établissement : vestiaires du public

Mesures mises en place



- Information du public en amont (site internet, communications officielles, etc.) de la fermeture du vestiaire et de l'impossibilité d'accéder à l'établissement avec des objets de type valise, casque de moto, etc.
- Le dépôt, même exceptionnel, des gros objets est impossible (casques, valises, etc.) – l'établissement se réserve le droit d'interdire l'accès à l'établissement à toute personne se présentant avec ce type d'objets.

Dans l'établissement : circulations intérieures

Mesures mises en place

- Marquage au sol des sens de circulation (fléchage de circulation à droite en partie basse et haute des escaliers)
- Mise en place de potelets et cordons pour matérialiser les files d'attente. Dans le respect des règles de sécurité et d'évacuation.
- Port du masque obligatoire pour tout déplacement
- Nettoyage et désinfection des poignées de portes et mains courantes avant chaque ouverture au public
- Affichage de la mesure de distanciation physique et des gestes barrières
- Mise en place de points de distribution de gel hydroalcoolique près des escaliers

Dans l'établissement : sanitaires

Mesures mises en place

- Nettoyage et désinfection avant ouverture au public et avant la revue
- Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires (stickers au sol, personnel à l'entrée pour réguler)
- Organisation de file d'attente et de sens de circulation
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans
- Mise à disposition de serviette à usage unique
- Mise en place d'un point de distribution de gel hydroalcoolique
- Vente de masque à l'entrée des sanitaires
- Mise en place de poubelles réservées aux masques dans les sanitaires

Dans l'établissement : repas et service en salle

Mesures mises en place

- Hygiène des mains avant le dressage des tables,
- Personnel suffisant pour le placement en salle
- Port du masque et de la visière par le personnel
- 1 siège libre ou un mètre linéaire pour séparer les individus et/ou les groupes
- Marquage au sol des sens de circulations (entrées, sorties) et utilisation des ouvertures de portes sans contact
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans pour tout déplacement
- Mise en place d'un point de distribution de gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle
- Mise en place de menus par QR Code permettant la consultation sur smartphone

Dans l'établissement : pendant le spectacle

Mesures mises en place

- Personnel suffisant pour le placement en salle
- Port du masque par le personnel et par le public
- 1 siège libre ou un mètre linéaire pour séparer les individus et/ou les groupes
- Marquage au sol des sens de circulations (entrées, sorties)
- Rappel de l'obligation de port de masque pour le public de plus de 11 ans
- Sortie organisée par le personnel par rangée

PARADIS LATIN[®] CABARET